

Poste à pourvoir	CHEF DE PROJET Petites villes de demain F/H
Fourchette de rémunération	30K€ brut/an
Type de contrat et statut du poste	CDD – Statut Cadre SECTEUR PUBLIC
Lieu	St Julien Chapeuil/ Le Monastier sur Gazeille - 43
Niveau d'expérience	3 ans minimum

Rattaché aux maires des 2 communes, vous êtes en charge de :
Renforcer les 2 bourgs centres moteurs de l'attractivité du territoire,
Organiser les complémentarités entre les deux centralités,
Mailler le territoire communautaire avec les autres pôles et communes.

Vos missions sont les suivantes :

Préparer la programmation coordonnée des deux projets de territoire :

Les deux communes disposent d'un projet de territoire récent, élaboré dans le cadre du CPER, avec l'Etat et le département de la Haute Loire. Il s'agira donc de :

En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales sur la base du projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux (PLUI...);

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou modifiés par avenant (projet de territoire, programmation, convention-cadre, ...) ;

Préparer une convention ORT (définition des périmètres...) en lien avec les partenaires..

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires des deux communes.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global ;

Assurer la coordination avec l'OPAH communautaire;

Assurer la mise en œuvre de la convention ORT en lien avec les partenaires;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer

dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau, nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges ;

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Profil recherché

De formation Master développement du territoire /aménagement et gestion des territoires/développement local ou économique, vous bénéficiez d'une expérience de 3 ans minimum en projet de développement urbain/du territoire.

Bonnes connaissances juridiques et réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Construction et de l'Habitat, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code des Marchés Publics...);

Compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet ;

Compétences en techniques d'animation et de communication ;

Capacité de management pour animer et mobiliser les différents acteurs et partenaires ;

Qualités relationnelles et aptitude pour le travail en équipe ;

Sensibilité aux enjeux du patrimoine;

Qualités rédactionnelles, esprit d'initiative, autonomie, rigueur, organisation ;

Capacités d'innovation, adaptabilité, polyvalence ;

Très bonne maîtrise de l'outil informatique ;

Permis B indispensable à la prise de poste.

Conditions du poste

Poste à temps complet, partagé en un mi-temps pour la commune du Monastier sur Gazeille et un mi-temps pour celle de Saint Julien Chapeuil, à pourvoir à compter du

Le chef de projet sera amené à travailler étroitement avec les maires et les élus dont l' élu référent du projet de revitalisation.

Recrutement sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans renouvelable (Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

Rémunération : grille indiciaire en fonction de l'expérience du candidat + Prime annuelle.

Le territoire

Au cœur de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal regroupe 22 communes du Sud-Est du département de la Haute-Loire pour 11097 habitants. Culminant à 1 753 m d'altitude avec le Mont Mézenc et bordé par les gorges de la Loire, il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, dans un environnement naturel de grande qualité. En grande partie sous l'influence de l'agglomération du Puy-en-Velay, le territoire du Mézenc-Loire-Meygal est également très proche de Saint-Etienne (70 km) et de Lyon (122 km). Le territoire est à la fois très rural - il relève du dispositif Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) - et sous influences urbaines multiples, entre celle historique de la ville chef-lieu et la dynamique récente induite par la métropolisation (St Etienne/Lyon).

Les deux bourgs centre du Monastier et de St Julien Chapeuil ont de nombreux traits communs. Avec environ de 2 000 habitants chacun, ils disposent des fonctions de centralité liées à leur longue histoire longue de chefs-lieux de canton, autour de nombreux équipements et services. Ils ont donc en commun un enjeu de maintien et de renforcement de ce niveau d'équipements et de services, dans un contexte difficile : fermeture de services publics, fragilité des commerces de centre-ville, présence importante d'une population vieillissante, ...

Toutefois, les fonctions de centralité et le fonctionnement urbain des deux bourgs sont très contrastés. Le Monastier sur Gazeille se singularise par son héritage historique et son patrimoine bâti considérable, de son église abbatiale au départ du chemin de Stevenson. Dernière étape avant le Puy en Velay du chemin de St Jacques venant de Genève, St Julien Chapeuil, s'identifie davantage par son site spectaculaire et les activités de pleine nature (les Sucs, deux centres de vacances...).

Mais surtout les deux bourgs se distinguent par la nature de leur centralité : Le Monastier constitue le "cœur de territoire" alors que St Julien en est la "porte d'entrée". Les atouts et fragilités de chacun tiennent à cette différence de fonction. Au Monastier, les fragilités tiennent surtout à la désaffection résidentielle et commerciale du centre bourg et donc aux conditions de relance de son attractivité. A St Julien, les risques sont liés à la dynamique tendancielle de périurbanisation du bassin du Puy : pression résidentielle, effets sur les prix immobiliers.

Le projet

1/ Renforcer les 2 bourgs centres moteurs de l'attractivité du territoire

Les deux bourgs attendent de leur inscription dans le programme Petites Villes de demain, une capacité accrue à développer l'offre en logements et en commerces et services. Dans les deux cas, sont envisagés des programmes d'acquisition/réhabilitation d'immeubles anciens vacants ainsi que des plans d'urbanisme favorisant le développement de la construction neuve sur des secteurs péricentraux, à proximité immédiate des centres historiques.

Une convention ORT sera mise en œuvre.

Enfin, la mise en valeur des espaces publics et l'aménagement de circulations douces sont réalisés ou en cours, Le Monastier dispose du label "Petites cités de caractère" depuis 2017 et St Julien prépare sa candidature pour 2021.

2/ Organiser les complémentarités entre les deux centralités

Cette complémentarité sera recherchée dans plusieurs directions :

La création d'une Maison France Services dont le siège sera au Monastier et qui disposera d'une antenne à St Julien.

Simultanément St Julien Chapeuil lance un projet de tiers lieu, comportant un espace de coworking. Ce tiers lieu s'organise en réseau territorial et prévoit une forte complémentarité avec le Monastier.

Des actions seront à identifier dans les domaines de la santé, de la culture et du patrimoine.

3/ Mailler le territoire avec les autres pôles et communes

Le projet visera à renforcer le maillage du territoire communautaire, à partir des deux bourgs centres sur plusieurs registres:

- celui des équipements et des services, en développant des formes d'organisation en réseau (antennes, itinérance...).
- celui de l'offre touristique à l'échelle du territoire pour laquelle les spécificités de chaque bourg constituent des atouts à valoriser.
- celui du lien social en inscrivant les deux communes dans une démarche territoriale visant à mettre en place une politique sociale.

*Merci de bien vouloir adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) à Monsieur le Maire
Place Saint Robert, 43260 Saint Julien Chapeuil, ou par mail mairiestjulienchapeuil@wanadoo.fr
avant le*

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Monsieur Daniel Behar, Conseiller délégué Petites
Villes de demain dbehar94@gmail.com*